

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

Les Propos de cette réunion sont enregistrés.

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 7 mars 2016 à 20 heures, dans la salle du Conseil, à la Mairie de Plassac, sous la présidence de Madame Martine Goutte, Maire.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Duque, Germain, Guenais, Braud ,
MM de Boissésou,,Gaudinière, Picard, Venancy.

Absents excusés : MM. Baudet, Girault.

ORDRE DU JOUR :

- Subvention aux Associations,
- Suppression du Transport scolaire,
- Syndicat des Eaux : avis sur l'évolution des compétence eau et assainissement,
- Urbanisme : P.L.U.:Rapport du Comissaire Enquêteur,
D.I.A
Devenir des WC , Place du Rey ,
Devenir de la Villa Mathilde,
Cité Piron : rétrocession de la voirie, du transformateur et la sente piétonne,
Aide Communale au Ravalement,
- Autorisation de dépenses en Investissement avant le vote des Budgets,
- Questions diverses.

Madame le Maire fait l'appel des Conseillers et demande l'approbation des 2 comptes-rendus précédents, qui sont validés à l'unanimité. Puis, conformément à la loi, rajoute une question à l'ordre du jour :

- Demande de subventions pour l'assainissement :

Elle passe la parole à **M.Gaudinière** qui propose de demander des subventions au Département et à Adour-Garonne, suite à l'exposé de la rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Les investigations télévisuelles menées montrent l'urgence des travaux restant à réaliser (Route de l'Estuaire: 51 000 € HT, Port : 80 000€ HT, Rue de la Mandraude : 40 500 €...soit un montant total de 171 500 € HT). Ces subventions seraient accordées au taux de 30% du montant HT (Département) et 35% du montant HT(Adour-Garonne)...ce qui reviendrait à 47 232€ HT (Département), et 60 025 € HT(Adour-Garonne) .Il resterait donc à notre charge 64 243€ HT. Il faudrait demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des subventions et lancer la consultation . Route de l'Estuaire et Rue de la Taillande, un nouveau passage de caméra est à envisager, en vue de chemisage (et non tranchées).

Deux demandes de subvention , approuvées à l'unanimité(11 voix).

- Subventions aux Associations :

Madame Bernaud présente les projets de subventions aux Associations, examinées lors de la Commission Fêtes et Cérémonie et propose de rajouter l'Harmonie de Berson, toujours présente lors des commémorations patriotiques des 8 mai et 11 novembre.

Mascaret, Gospel, Gym 33, Rats de Cave, A.C.C.A, Move the Fun : 150 €

Harmonie de Berson, Souvenir Français : 70 €,

Reflets de l'Estuaire : 400 € (dont subvention pour le 20ème anniversaire de l'Association pas versée l'an dernier),

Comité des Fêtes : 2 000€.

Délibération approuvée à l'unanimité.

A.D.A.P.E.I, Paralysés de France, Marathon, Secours Populaire , Secours Catholique : 150 €,
Téléthon: 250 € ,

Restaurants du Coeur : 2 bons d'achats de 500 € chacun(un pour 2015 non perçu et un pour 2016).

Délibération approuvée à l'unanimité .

Mme Bernaud poursuit en précisant le montant des devis, à valider, pour la Fête du Fleuve du mois d'août prochain : Concert son et lumière (6 500 €) et Feu d'Artifice (1 500 €) et conclut en informant d'une prochaine réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies pour mi-avril.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix).

M.Gaudinière précise que les musiciens seront en formation de quintette et non de sextuor.

- Transports scolaires :

Mme Braud demande au Conseil de valider la demande de suppression du Transport scolaire (Transhorizon). De septembre 2015 à février 2016, pour transporter 4, 5 , 6 élèves au maximum, le coût s 'est élevé à 6 893,45 € TTC.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix).

Comme cela a été évoqué lors du dernier Conseil d'Ecole, Enseignants et Parents souhaiteraient une modification des horaires du mercredi matin. Par rapport aux autres matins (actuellement 8h45 - 12h et mercredi matin 9h -12h), les horaires suivants sont demandés à compter de septembre 2016 pour le **mercredi : 8h45 -11h 45 .**

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix).

- Syndicat des Eaux : avis sur l'évolution des compétences eau et assainissement :

Aucun des deux représentants de ce Syndicat n'étant présent ce jour, Mme le Maire donne lecture d'une lettre demandant aux communes de récupérer les 2 compétences(nouveau périmètre) . Avis est demandé au Conseil...avant le 15 mars 2016. Le Conseil se prononce comme suit :

Pour attribution de ces compétences à la commune : **0 voix** ;

Contre : **6 voix** (Mmes Barras, Bernaud, Germain, Guénais, MM. Gaudinière et Picard);

Abstentions : **4 voix** (Mmes Goutte, Duque , Braud).

Le Conseil s'interroge sur la prise en charge ou non de l'assainissement par la C .C.B ? sur l'étude menée valant engagement ? Et sur quelles exigences les travaux seront menés?communes ou Syndicat ?

- Urbanisme :

1) P.L.U :

Mme Goutte informe (sans vote à exprimer) que le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions.

Le 16 mars prochain, aura lieu une réunion avec le représentant du Cabinet Métropolis , afin de mettre au point les derniers ajustements du P.L.U qui sera validé ultérieurement.

Mme Duque lit les conclusions du Commissaire Enquêteur :

« Les projets du P.L.U montrent un recul important par rapport au P.O.S , avec une intention de favoriser l'agricole et une réflexion sur la protection des vestiges archéologiques (Montuzet).

Les moyens pour réaliser nos engagements sont-ils suffisants: pour étendre l'urbanisation(pas de patrimoine immobilier) ? pour activer le secteur des logements vacants(il faudrait inciter les propriétaires à restaurer leurs biens immobiliers) ? et pour exploiter le patrimoine archéologique existant (ancien couvent)?

Malgré des erreurs relevées dans le dossier (de frappe, d'orthographe, de noms de lieux-dits, de «copier/ coller », et une lettre de demande d'arrêter le P.L.U), le Commissaire-Enquêteur n'a retenu aucune perturbation conséquente à la compréhension du P.L.U .

Il a, par conséquent, émis un AVIS FAVORABLE, en demandant d'apporter les modifications suggérées ».

2) Déclarations d'Intention d'Aliéner :

Mme Duque précise qu'il s'agit de deux petites constructions (sans droit de préemption, ni emplacement réservé), au 2 passage de la Mairie, et aux 6, 8 Place de Chopine .

La renonciation au D.P.U. (Droit de Préemption Urbain) est demandée.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix).

3) Devenir des WC de la Place du Rey :

A la suite d'une erreur cadastrale, les WC de la Place du Rey se retrouvent situés sur le plan

cadastral d'un administré souhaitant les acquérir...alors qu'ils figurent en réalité sur le plan cadastral de la commune. La Commission Voirie envisage que la propriété de ces WC soit conservée par la commune, car ils sont équipés en eau, électricité, accessibles pour les gens à mobilité réduite et utilisés par marcheurs et randonneurs. Il faut juste en faire assurer régulièrement l'entretien. Mme le Maire demande de valider cet avis.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix) .

4) Devenir Villa Mathilde :

Mr Venancy fait part de l'intérêt de deux particuliers pour acheter la Villa Mathilde. Le premier (courrier reçu en mairie) pour démolir et construire un garage à voitures, permettant un accès à une maison proche qu'il serait sur le point d'acquérir. Le second (visite en mairie), pour garder le bâtiment, le réhabiliter et en faire un Atelier d'expositions artistiques « Les Naufragés de l'Estuaire »
M.Gaudinière insiste sur la mise en péril de cet immeuble et pose la question de savoir si la commune doit réhabiliter, vendre, ou clôurer cette Villa Mathilde ?

Mme Goutte demande si le Conseil est d'accord pour vendre...au prix de 17 000€.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix) .

La personne s'étant manifestée en premier étant prioritaire, va recevoir un courrier de la mairie.

5) Cité Piron : rétrocession de la voirie, du transformateur, et la sente piétonne.

Deux vendeurs ont contacté la mairie pour lui rétrocéder 5 terrains.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix).

Il faudrait (conseil de Bouygues-Immobilier) faire faire un passage caméra à la Cité Piron , car le réseau de la voirie est en mauvais état).

6) Demande d'Aide Communale au Ravalement

Mme Duque présente une demande d'aide au ravalement, Rue de la Taillande (montant maximal de 2 000 €).

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix) .

- Autorisation de dépenses en Investissement avant les votes des Budgets :

Mme Goutte demande de valider l'acquisition de rayonnages destinés aux archives de la Mairie (12 éléments et 12 isobois, auprès de l'Entreprise Viking), pour un montant de 2 250,88 € HT .

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix).

- Questions diverses

Mme Goutte informe, que, suite à l'effondrement d'une maison située au Chai, pompiers et gendarmes sont intervenus. Des héritiers ne voulant pas s'en occuper, il reste à contacter un notaire pour rechercher tous les héritiers .

Elle ajoute que la subvention D.E.T.R. (Dotation pour l'Equipement des Territoires Ruraux) est attribuée à partir de 1 500€ de travaux et non en-dessous. Notre devis pour le columbarium du cimetière est de 1 200€.

Elle fait part qu'un courrier a été déposé à Pessac, pour la suite à donner au non paiement des loyers des «Services Aquitains » , Bureau situé Rue de la Gaieté. Il faut attendre 6 mois pour engager des poursuites par voie d'huissier et expulser le locataire.

Le Magazine « Entre Gadeaux et Gamaye » numéro 96 est à distribuer.

Les travaux des palplanches (Chai) vont bientôt commencer (Entreprise Rénate).

Les « Reflets de l'Estuaire » ont fait passer une invitation au vernissage de leur exposition au Restaurant d'Application du Lycée Professionnel de l'Estuaire (10 mars 2016).

Madame Braud annonce l'inscription à l'école, depuis décembre 2015, de 5 nouveaux élèves, (2 en maternelle et 3 en élémentaire).

Le 17 mars, les élèves de la classe maternelle iront à l'école du Cirque, à Bordeaux (transport pris en charge par la commune).

A la dernière réunion du Comité de Pilotage de la C.C.B sur les Temps d'Activités Périscolaires, il a été refusé par la C.C.B, le retrait d'une commune (Berson) qui voulait gérer seule ces activités.

Le coordinateur est venu prendre des photos dans toutes les écoles, pour lister lieux et matériels, mis à la disposition des intervenants, en vue de l'élaboration d'un catalogue par école, utile aux intervenants rempaçants.

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement, n'est pas assez fréquenté . (Plassac envoie une seule élève le mercredi).

Il est bon de prévoir (environ 254 € et 250 €) le remplacement des roues des vélos et tricycles des Maternelles.

Mme Duque fait part du passage de la Commission de Sécurité à la nouvelle Maison de Retraite (E.H.P.A.D : Etablissement pour l'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes). L'avis est favorable. Il ne reste plus qu'à attendre l'avis de l'Agence Régionale de Santé pour obtenir l'ouverture de l'établissement.

Une réunion Commission Urbanisme aura lieu courant mars avec la place de l'Eglise en ordre du jour.

Mme Barras fait le point sur la réunion du Syndicat Intercommunal des Etablissements Secondaires.

De nouveaux délégués suppléants ont été nommés. Le site web du Lycée Professionnel de l'Estuaire été modifié et recréé(Agence Eden de Plassac).

Le Président a demandé au Conseil Syndical de valider la souscription de 250 €/an (assurance d'un personnel syndical), a exposé le Débat d'Orientation Budgétaire et a annoncé la date du prochain Conseil Syndical du S.I.E.S(14 mars prochain).

M.Gaudinière intervient au sujet de la Loi NOTRE, suite à la dernière réunion du Conseil Communautaire.L'avis des communes avait été demandé quant au nouveau découpage.

Plassac avait préconisé le découpage en 2 grandes Communautés de Communes (Blaye et Saint André de Cubzac).Or, il y aurait visiblement 4 Communautés de Communes (au lieu de 5 actuellement) : Blaye, Saint André de Cubzac, Saint Savin (Latitude Nord) et Saint Ciers sur Gironde (Estuaire) . La Communauté des Communes de Bourg disparaîtrait et serait partagée entre celle de Blaye et celle de Saint André de Cubzac. Mme Goutte et M. Gaudinière se sont déclarés très déçus de ce découpage, non conforme aux souhaits émis.

Le Syndicat du Moron sera-t-il absorbé ? Par qui ? Le Préfet n'a pas fourni de réponse, n'ayant pas regardé les délibérations des communes .

M.de Boisséson ajoute que certaines demandes de retrait de communes ont été rejetées (Saint Trojan).

Mme Bernaud est satisfaite du Repas des Aînés (76 inscrits et 70 présents).Tout s'est très bien passé, les musiciens et chanteuse ont été appréciés, ainsi que le traiteur.

Mme Germain renouvelle l'invitation à distribuer le Magazine N°96 et informe que le site Web est en cours de travail.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h 45.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.